

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES

DIRECTION DES CAMEROUNAIS A L'ETRANGER, DES
ETRANGERS AU CAMEROUN, DES REFUGIES ET DES
QUESTIONS MIGRATOIRES

N° _____/DIPL/D9/SDOIMHCR/SROIM



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF EXTERNAL RELATIONS

DEPARTMENT OF CAMEROONIANS ABROAD,
FOREIGNERS IN CAMEROON, REFUGEES AND
MIGRATORY ISSUES

Yaoundé, le

Forum d'Examen des migrations Internationales

NEW YORK (Etats -Unis), 17 - 20 mai 2022

**PROJET DE DECLARATION DE S.E.M L'AMBASSADEUR
REPRESENTANT PERMANENT DU CAMEROUN AUPRES DES
NATIONS UNIES**

Monsieur le Président

Quatre années se sont écoulées depuis l'adoption historique du Pacte International pour des migrations sûres, régulières et Ordonnées. La tenue aujourd'hui de ce premier Forum, constitue à n'en point douter, un temps fort dans la mise en œuvre du Pacte. Il nous permet en effet, de marquer une première pause pour évaluer les efforts accomplis dans sa mise en œuvre, de répertorier les difficultés rencontrées et réfléchir sur les moyens d'améliorer la réalisation des 23 objectifs du Pacte mondial.

Tout en reconnaissant la complémentarité et le renforcement mutuel entre tous ses principes directeurs, mon pays estime que le développement durable, dans ses dimensions économique et sociale notamment, est le principal catalyseur pour assurer à la fois le bien-être des migrants eux-mêmes et de leur communauté, et s'attaquer à la pauvreté, l'une des causes structurelles de la migration.

Une mise en œuvre réussie du Pacte, ne saurait dès lors, être dissociée du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans lequel il est reconnu que les migrations constituent une réalité pluridimensionnelle qui a une grande importance pour le développement durable des pays d'origine, de transit et de destination, comme le Cameroun.

Mon pays en effet, de par sa position géographique, en raison de ses traditions d'hospitalité, de liberté et de tolérance, se trouve interpellé à un triple niveau en tant que pays de départ, de transit et de destination des migrants. C'est conscient des enjeux liés à la confluence des flux migratoires dont il fait l'objet qu'il s'est joint au Pacte. Depuis lors, des efforts sont réalisés en vue de sa pleine application conformément à l'approche réunissant l'ensemble société.

Monsieur le Président,

Gardant à l'esprit le lien sus-évoqué avec le programme de développement à l'horizon 2030, le Cameroun a mis l'accent sur la dimension économique et sociale de la migration. Il a, à cet égard, lancé des initiatives qui visent la réalisation de l'objectif 2 du Pacte en s'attaquant aux facteurs et problèmes structurels qui poussent les individus à partir. Au rang de celles-ci figurent, la mise en œuvre des programmes d'accélération de l'insertion socio-économique des jeunes, l'accroissement de l'offre de formation, y compris au niveau universitaire; et la mise en œuvre de programmes de stabilisation communautaire afin de prévenir les mouvements secondaires et les déplacements.

En qualité de pays d'accueil, le Gouvernement a également pris des mesures pour garantir les droits des migrants installés au Cameroun et faciliter leur intégration sociale conformément aux objectifs 16 et 22. On pourrait relever au

rang de celles-ci, la prise en compte des migrants dans les interventions de santé, la mise en place d'un régime d'exemption et de réduction fiscale pour les investisseurs étrangers, l'assimilation des migrants aux nationaux dans l'exercice de leurs droits et devoirs sociaux ; l'ouverture aux migrants de la cotisation sociale volontaire même dans le secteur informel.

La participation de la diaspora au développement économique, la lutte contre le trafic illicite des migrants et la traite des personnes relativement aux objectifs 19,9 et 10 ne sont pas en reste. Permettez-moi de saluer la Déclaration de Dublin du 5 avril 2022 dont d'un des objectifs est d'institutionnaliser et d'opérationnaliser les atouts de la diaspora à travers des politiques, programmes et partenariats dans un cadre cohérent et consistant.

Dans ce sens il a été mis en œuvre des programmes de participation à l'investissement productif de la diaspora ; Un numéro vert a été mis en place pour la dénonciation des cas de traite et de trafic.

Monsieur le Président

Pour la période 2022- 2026, le Cameroun s'est engagé à :

- Développer une Politique Migratoire Nationale ;
- Opérationnaliser le nouveau Comité National chargé du suivi des actions sectorielles dans la gestion des flux migratoires au Cameroun ;
- Renforcer la coordination et le partage d'informations pour faciliter les poursuites contre les trafiquants et les passeurs de migrants au Cameroun.

Conscient de ce que la migration, bien gérée, peut être porteuse de développement, mon pays réaffirme son attachement au principe de coopération internationale, convaincu que les problèmes liés à la migration ne pourront jamais être résolus sans l'engagement ferme et constructif de tous les pays tel que l'encourage l'objectif 23 du Pacte. C'est le sens que nous devons donner à toutes nos actions visant à la mise en œuvre du Pacte et au bénéfice pour tous des retombées de la migration.

Je vous remercie.